

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 969****29 septembre 2004****SOMMAIRE**

A Petzen, S.à r.l., Uebersyren. . . . .	46498	Ingersoll-Rand Worldwide Capital, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	46499
AGF World Fund, Sicav, Luxembourg. . . . .	46501	Intercity Development S.A.H., Luxembourg. . . . .	46503
Alcoa CanLux Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46480	Ivoire Telecom S.A. . . . .	46507
Ankasa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46497	Kiwinter S.A.H., Luxembourg. . . . .	46502
Armeos S.A., Luxembourg . . . . .	46504	Luxigec S.A., Luxembourg . . . . .	46495
Asmont S.A., Luxembourg . . . . .	46509	Luxigec S.A., Luxembourg . . . . .	46497
Asmont S.A., Luxembourg . . . . .	46509	Materis Management Réfractaires S.C., Luxembourg. . . . .	46474
Avalanche S.A., Luxembourg . . . . .	46501	Materis Management Réfractaires S.C., Luxembourg. . . . .	46474
Beauty Center R.K.L., S.à r.l., Kayl. . . . .	46506	Materis Management Réfractaires S.C., Luxembourg. . . . .	46474
Beauty Center R.K.L., S.à r.l., Kayl. . . . .	46506	Materis Management Réfractaires S.C., Luxembourg. . . . .	46474
Beauty Center R.K.L., S.à r.l., Kayl. . . . .	46506	Materis Management Réfractaires S.C., Luxembourg. . . . .	46474
BMS S.A., Luxembourg . . . . .	46507	Midilux Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg. . . . .	46466
Cargo Ventures S.A., Strassen . . . . .	46471	NN Metal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46472
Cedobar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46487	NN Metal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46473
Central Investments DBI. S.A., Luxembourg . . . . .	46497	Polowanie S.A.H., Luxembourg . . . . .	46504
Chrysalide S.A., Luxembourg . . . . .	46466	Quark Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	46498
COP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46508	Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg. . . . .	46505
Data & Handling Services S.A., Luxembourg . . . . .	46479	Rose Capital S.A., Luxembourg . . . . .	46503
Diamantin Holding S.A., Luxembourg. . . . .	46502	SBM, GmbH, Wasserbillig. . . . .	46494
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46509	SBM, GmbH, Wasserbillig. . . . .	46495
E.G. COP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	46508	Siemens N.V./S.A., Luxembourg-Hamm . . . . .	46475
EDM Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	46498	Sinir S.A., Luxembourg . . . . .	46508
Egli, S.à r.l., Dudelange . . . . .	46480	SL, Swift Luxembourg S.A., Luxembourg-Aéroport . . . . .	46470
Fondation Pro Familia, Dudelange. . . . .	46510	Sormine S.A., Luxembourg. . . . .	46509
France Investments S.A., Luxembourg . . . . .	46473	Sormine S.A., Luxembourg. . . . .	46509
G.M.B. Invest S.A., Luxembourg . . . . .	46478	SVG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	46476
Gazprom International S.A., Luxembourg . . . . .	46499	SVG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	46478
Gazprom International S.A., Luxembourg . . . . .	46501	(The) Swatch Group Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	46505
GC Pan European Crossing Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	46501	Terra Computer Systems S.A., Windhof. . . . .	46468
GC Pan European Crossing Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	46491	Tournesol d'Or S.C., Junglinster. . . . .	46467
Grandros S.A.H., Luxembourg. . . . .	46502	TWM, Trans World Market, GmbH . . . . .	46508
Hudson Trust S.A.H., Luxembourg . . . . .	46492	Valtrans S.A., Luxembourg. . . . .	46467
Hudson Trust S.A.H., Luxembourg . . . . .	46494	VG Advisors S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	46503
Ideology S.A., Luxembourg. . . . .	46508	VG Sicav, Luxembourg . . . . .	46504
Ikado A.G., Luxembourg. . . . .	46505		
Ingersoll-Rand Lux International, Luxembourg . . . . .	46491		
Ingersoll-Rand Lux Roza, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46479		

**MIDILUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 6.749.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2004 que les mandats des administrateurs sortants, M. David Wollach, avec adresse professionnelle au 6, place Chevelu, CH-1201 Genève, M. Michael Dunkel, avec adresse professionnelle au Level 3, Connaught Offices, 185, Liverpool Street, Sydney NSW 2000, Australie, M<sup>e</sup> Jean Wagener, avec adresse professionnelle au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, M. Karl U. Sanne, demeurant au 28, Old Brompton Road, Unit 547 South Kensington, GB-Londres SW7 355 et M. Jean Pierson, demeurant au 7, rue de Munro, Sainte Cécile, 6820 Florenville, Belgique, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes pour les comptes annuels et de réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés, de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ont été renouvelés pour un nouveau terme d'un an.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059978.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**CHRYSALIDE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 83.883.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf juillet, à 16.00 heures.

Les actionnaires de la société CHRYSALIDE S.A., société anonyme au capital de 31.000,- euros, dont le siège social est établi à Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur demande de l'actionnaire majoritaire, la société WELLES OVERSEAS LTD, avec siège social à Belize 35a, Regent Street, PO box 1777 Belize City.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de la société WELLES OVERSEAS LIMITED, dûment représentée par Monsieur Patrick Pajtler, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Giovanni Berti, demeurant 14, rue du General Patton, L-7072 Helmsange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Carole Breuer, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Le Président déclare ensuite:

1. Que la majorité des actions est représentée, tel qu'il résulte de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider;

2. Que la présente assemblée a été réunie pour débattre sur l'ordre du jour suivant:

- Révocation de deux administrateurs et du commissaire aux comptes;
- Nominations de deux nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire;
- Transfert du siège social;
- Divers.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à la majorité:

*Première résolution*

L'assemblée révoque sans décharge de leur mandat d'administrateurs Monsieur José Jumeaux et la société FIDU-FRANCE S.A.

Pour: 99 voix

Contre: /

Abstention: /

Sont nommés en remplacement des administrateurs révoqués:

- Monsieur Giovanni Berti, né à Santa Sofia Forli (Italie) le 17 décembre 1957, demeurant 14, rue du Général Patton, L-7072 Helmsange.

- Monsieur Jean Pascal Duret, demeurant 25, rue du Printemps, B-6800 Libramont (Belgique).

Le conseil d'administration se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Giovanni Berti
- Monsieur Jean Pascal Duret
- La société WELLES OVERSEAS LTD

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée révoque de sa fonction de commissaire sans décharge la société IGESTIA S.A. et nomme en remplacement:

Monsieur Jean Luc Luchiaro, demeurant rue du Coq à F-57000 Thionville.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2006.

Pour: 99 voix  
Contre: /  
Abstention: /

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg (Centre Rosenstiel) avec effet immédiat.

Pour: 99 voix  
Contre: /  
Abstention: /

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à seize heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour par les membres du bureau.

P. Pajtler / G. Berti / C. Breuer

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06268. – Reçu 168 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059414.3/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

---

**TOURNESOL D'OR S.C., Société Civile.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

*Délibération des associés*

Le 27 mai 2004,

Madame Brigitte Roy, gérante de ladite société civile, née à Vesoul (70) le 11 avril 1947, demeurant à F-70000 Colombier, 16, rue de l'Eglise,

Monsieur Benjamin Roy, né à Vesoul le 29 avril 1979, demeurant à F-70000 Colombier, 16, rue de l'Eglise,

Mademoiselle Géraldine Roy, née à Vesoul le 6 avril 1984, demeurant à F-70000 Colombier, 16, rue de l'Eglise.

Représentants à eux trois la totalité des associés de ladite société civile.

Les trois associés susmentionnés se sont réunis ce jour à 10.30 heures et ont décidé la liquidation de la société civile TOURNESOL D'OR S.C. sise à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, le capital étant redistribué entre actionnaires comme suit:

- Madame Brigitte Roy se voit attribuer la somme de EUR 18.293,5
- Monsieur Benjamin Roy, se voit attribuer la somme de EUR 9.146,75
- Mademoiselle Géraldine Roy se voit attribuer la somme de EUR 9.146,75

Pour les besoins de la liquidation, Madame Brigitte Roy est nommée liquidateur de la société.

*B. Roy / B. Roy / G. Roy.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02080. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059421.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

---

**VALTRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 67.334.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

*Pour la société*

*Signature*

(059759.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**TERRA COMPUTER SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 20, ancienne route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 101.840.

## STATUTEN

An diesem neunundzwanzigsten Juni zweitausendvier, ist vor mir, dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen, Grossherzogtum Luxemburg, erschienen:

1) Herr Emile Joseph Gutenkauf, Gesellschaftsverwalter, geboren am 16. Juli 1959 in Differdingen, wohnhaft in L-8280 Kehlen, 22a, rue de Mamer,

2) Herr Siegbert Karl Friedrich Wortmann, Geschäftsführer, geboren am 30. Oktober 1955 in Lübbecke, wohnhaft in D-32609 Hüllhorst, Bredenhop,

hier vertreten durch Herrn Emile Gutenkauf, gemäss einer Vollmacht unter Privatschrift vom 22. Juni 2004, welche dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Genannte Parteien haben die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart gemäss folgender Satzung:

**I.- Name - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist TERRA COMPUTER SYSTEMS S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Windhof.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

**II.- Gesellschaftszweck**

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Großhandel mit Elektro-, Informatik- und audiovisuellen Geräten, sowie Dienstleistungen jeglicher Art im informatischen und telematischen Bereich, unter Ausschluß jeder handwerklichen Tätigkeit.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder falls eine solche Beteiligung der Förderung und Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks dienen kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuüben. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im In- und Ausland Zweigniederlassung zu eröffnen.

Sie wird alle Massnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

**III.- Kapital - Aktien**

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-), eingeteilt in 750 Aktien mit einem Nennwert von hundert (EUR 100,-) je Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**IV.- Verwaltung**

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

#### V.- Überwachung

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden, sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

#### VI.- Geschäftsjahr

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember, das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

#### VII.- Generalversammlung

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 2. Mai eines jeden Jahres um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Mal im Jahre 2005.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

**Art. 13.** Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

#### Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Herr Emile Gutenkauf, vorbenannt .....	250 Aktien
2) Herr Siegbert Wortmann, vorbenannt .....	500 Aktien
Total: .....	750 Aktien

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von Euro 75.000,- zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.700,- EUR.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann sind die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
  - a) Herr Emile Gutenkauf, vorbenannt
  - b) Herr Siegbert Wortmann, vorbenannt
  - c) Herr Sébastien Nicolas Wagener, Student, geboren am 29. März 1985 in Luxemburg, wohnhaft in L-6942 Niederanven, 5, domaine Mielstrachen.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt: Herr Martin Karl Wilhelm Bertsch, Geschäftsführer, geboren am 26. April 1956 in Bühl, wohnhaft in Lichtenau.
- 4) Herr Emile Gutenkauf, vorbenannt, wird zum Administrateur-Délégué ernannt.
- 5) Die Gesellschaft wird entweder durch die Einzelunterschrift des Administrateur-Délégué oder durch die Kollektivunterschrift des Administrateur-Délégué und eines beliebigen Verwaltungsratsmitgliedes gültig verpflichtet.
- 6) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2009.
- 7) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8399 Windhof, 20, ancienne route d'Arlon.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, welche dem Notar persönlich bekannt sind, haben diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gutenkauf, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, vol. 429, fol. 75, case 11. – Reçu 750 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den. 20. Juli 2004.

C. Mines.

(059456.3/225/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**SL S.A., SWIFT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Aéroport, Luxair Cargo Center, Room K2094.

R. C. Luxembourg B 85.610.

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWIFT LUXEMBOURG S.A., en abrégé SL S.A., avec siège social à Luxembourg-Aéroport, Luxair Cargo Center, Room K2094, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 698 du 7 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 85.610, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme SWIFT LUXEMBOURG S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme SWIFT LUXEMBOURG S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

VOET & CO., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Voet, N. Bley, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

E. Schlessler.

(060050.3/227/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**CARGO VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 86.297.

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARGO VENTURES S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 869 du 7 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 86.297, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme CARGO VENTURES S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme CARGO VENTURES S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

VOET & CO., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Voet, N. Bley, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

E. Schlessler.

(060043.3/227/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**NN METAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 74.190.

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NN METAL HOLDING S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 351 du 17 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 74.190.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Siegfried Pasqual, directeur de société, demeurant à CH-Genève,

qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,00) à huit millions quarante mille euros (EUR 8.040.000,00), par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, par incorporation de réserves.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,00) à huit millions quarante mille euros (EUR

8.040.000,00), par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation au capital de réserves reportées à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00).

L'existence de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2003, ainsi que d'un certificat du commissaire aux comptes daté du 21 mai 2004.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3, premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions quarante mille euros (EUR 8.040.000,00), divisé en quatre-vingt mille quatre cents (80.400) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Pasqual, M. Perrard, P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, vol. 21CS, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004. E. Schlessler.  
(060116.3/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

### **NN METAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 74.190.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004. E. Schlessler.  
(060119.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

### **FRANCE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 27.580.

#### DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mai 2004 que Monsieur Carlo Damge, liquidateur, a fait un rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que Monsieur Jean-Marie Schockmel, conseiller fiscal, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été nommé commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 mai 2004 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 23 avril 2004 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour FRANCE INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06009. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060017.3/1261/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, Société Civile.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Signature.

(059560.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, Société Civile.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

## EXTRAIT

Lors du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 9 juillet 2004, le siège social de la société est transféré au:

- 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05310. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059559.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, Société Civile.****Capital social: EUR 55.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 9 juillet 2004*

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Gentiane Préaux.

Le Président expose que les associés ont été valablement convoqués conformément aux statuts de la société.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés et qui demeurera annexée aux présentes.

La liste de présence, certifiée sincère et véritable par le président de séance permet de constater que sur 64.040 parts émises, 44.190 parts sociales sont représentées à l'assemblée.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance déclare ensuite que l'ensemble des documents prévus par les textes légaux ont été remis ou tenus à la disposition des associés dans les délais et les conditions prévus par la loi et les statuts.

Le président expose alors l'ordre du jour de la présente assemblée générale:

*Partie Ordinaire:*

1. Audition du rapport du gérant pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge accordée au gérant pour l'exercice de ses fonctions pour l'année 2003.

*Partie Extraordinaire:*

4. Transfert du siège social.
5. Ratification d'une réduction de capital réalisée par le gérant de la Société en date du 12 mars 2004.
6. Modification des statuts.
7. Pouvoirs.

Après avoir examiné les comptes annuels au 31 décembre 2003, l'assemblée entend le rapport de gestion du gérant et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Partie Ordinaire:**Première résolution*

Le rapport de gestion du gérant est accepté.

*Deuxième résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés. Il en ressort un bénéfice de EUR 1.648.674,39. En date du 29 octobre 2003, il a été décidé de verser un dividende de EUR 1.548.838,71. Le solde au 31 décembre 2003 après distribution du dividende se chiffre à EUR 99.835,68. Il est décidé de reporter ce montant à nouveau.

*Troisième résolution*

Décharge est donnée au gérant pour l'exercice de son mandat concernant l'exercice 2003.

*Partie Extraordinaire:**Quatrième résolution: Transfert du siège social*

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la Société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Cinquième résolution: Ratification d'une réduction de capital réalisée par le gérant de la Société en date du 29 décembre 2003*

Les associés, après avoir pris connaissance de la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 64.040,-, réalisée par le gérant en vertu de ses pouvoirs statutaires dans les conditions telles que décrites dans le constat de réduction de capital figurant en annexe 1, approuvent et ratifient ladite décision de réduction de capital, ainsi que les modifications statutaires auxquelles elles ont donné lieu.

*Sixième résolution: Modification des statuts*

La collectivité des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède; elle confère à cet effet tous pouvoirs au gérant afin de procéder aux modifications statutaires et aux formalités requises.

*Septième résolution: Pouvoirs*

La collectivité des associés décide de donner tous pouvoirs au gérant de la Société ainsi qu'à Monsieur John Seil et Madame Gentiane Préaux et Madame Alexia Uhl, à l'effet de procéder (i) à toutes formalités, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec l'ensemble des opérations visées aux résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.30 heures.

P. Lentz / G. Préaux / A. Uhl

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05309. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059684.2//62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**SIEMENS N.V./S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

Succursale: L-2328 Luxembourg-Hamm, 20, rue des Peupliers.

R. C. Luxembourg B 4.745.

## EXTRAIT

I) Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 6 juillet 2004 que le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer administrateur directeur Manfred Dönz, de nationalité autrichienne, ayant son domicile à B-1050 Ixelles, avenue Armand Huysmans 165/4 et ceci à partir du 6 juillet 2004 pour une durée indéterminée.

Il résulte également de ce procès-verbal que le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la révocation du mandat de délégué à la gestion journalière des personnes suivantes et ceci à partir du 6 juillet 2004:

- Alexander Dewulf, de nationalité belge, ayant son domicile à B-3020 Herent, Lod. VanVeltemstraat 15,
- Marc Creyf, de nationalité belge, ayant son domicile à B-1500 Halle, Jean Jacminstraat 64,
- Antoine Verbeke, de nationalité belge, ayant son domicile à B-2980 Zoersel, Dorp 24 boîte 2.

Le Conseil d'Administration rappelle que les pouvoirs de représentation de la société anonyme SIEMENS sont réglés à l'article 16 des statuts de la manière suivante:

«**Art. 16.1.** La société est valablement représentée à l'égard des tiers:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit): par la signature conjointe de deux administrateurs;

b) notwithstanding le pouvoir de représentation qui précède et dans les limites des pouvoirs légalement transférables au comité de direction: soit par la signature conjointe de deux membres du comité de direction, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un membre du comité de direction;

c) dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et un administrateur ou administrateur-délégué.

16.2. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation impliquent le pouvoir de les subdéléguer à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui engagent valablement la société dans les limites de leur mandat».

Pour la succursale au Grand-Duché de Luxembourg, les délégués à la gestion journalière sont:

- Barbarini Jacques, ayant son domicile au Grand-Duché de Luxembourg, L-3337 Hellange, rue de Mondorf 24;
- Mullesch Romain, ayant son domicile au Grand-Duché de Luxembourg, L-5364 Schrassig, Beim Fuussebur 14;
- Berg Jérôme, ayant son domicile au Grand-Duché de Luxembourg, L-2410 Luxembourg, 70, rue de Reckenthal.

Les trois délégués à la gestion journalière pour la succursale de Luxembourg, nommés ci-avant, peuvent engager la succursale de la Société sous la signature conjointe de deux d'entre eux.

II) Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 juillet 2004 que l'Assemblée a décidé à l'unanimité de nommer les personnes suivantes administrateurs, et ce pour une période commençant immédiatement après la présente assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2004 pour se terminer immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2006:

- De Nolf Hendrik, de nationalité belge, domicilié à B-8800 Roeselare, Kasteelhoekstraat 1;

- Dönz Manfred, de nationalité autrichienne, domicilié à B-1050 Ixelles, Armand Huysmanslaan 165/4;
- Feldmayer Johannes, de nationalité allemande, domicilié à D-82049 Pullach i. Isartal (Allemagne) Waldstrasse 9;
- Ganswindt Thomas, de nationalité allemande, domicilié à D-83607 Holzkirchen (Allemagne), Kleinfeldstrasse 22;
- Josi Jean Pierre Laurent, de nationalité belge, domicilié à B-1150 Sint-Pieters-Woluwe, Tervurenlaan 399;
- Saverys Jacques, de nationalité belge, domicilié à B-2630 Aartselaar, Kleistraat 176;
- Schaeffer Nicolas, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-8041 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), rue des Romains 205;
- Scohier Pierre, de nationalité belge, domicilié à B-6460 Chimay, Hameau de Désivier 106;
- Verheuge Francis, de nationalité belge, domicilié à B-9700 Oudenaarde, Rotelenberg 31.

A l'exception du mandat d'administrateur de Monsieur Feldmayer et celui de Monsieur Ganswindt, le mandat des autres administrateurs est rémunéré.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Par mandat spécial

Pour la société SIEMENS S.A./N.V.

C. Geiben

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR06210. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): Hartmann.

(059600.3/273/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

### **SVG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.754.

In the year two thousand and four, on the eighth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of SVG HOLDINGS S.A. (the Company), a public limited liability company, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 81.754, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on April 30, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1019, November 16, 2001, the articles of association of which were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of August 29, 2002.

The Meeting is chaired by Maître Claude Feyerisen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as secretary Ms Corina Faber, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Michel Di Benedetto, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the 31 (thirty-one) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the number of shares representing the share capital from thirty-one (31) shares with no par value to ten thousand (10,000) shares each having a nominal value of three euros and ten cents (EUR 3.10) without any change to the amount of the Company's share capital.

2. Re-allotment of the shares between the current shareholders to reflect the above share splitting.

3. Decision to allow the shares of the Company to be issued in registered or bearer form, upon election of the relevant shareholder.

4. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the above amendment to the allocation of the Company's share capital as well as to the nominal value and the form of the shares.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to increase the number of shares representing the entire share capital from thirty-one (31) shares with no par value to ten thousand (10,000) shares each and to confer them a nominal value of three euros and ten cents (EUR 3.10).

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to re-allocate the shares of the Company as follows:

- GP SHIPPING INVESTMENT COMPANY LTD. shall receive and hold nine thousand seven hundred (9,700) shares, representing 97% of the share capital of the Company;

- SVG INVESTMENTS CORP. shall receive and hold three hundred (300) shares, representing 3% of the share capital of the Company.

The meeting confers all powers to the board of directors to proceed to the amendments in the register of shareholders.

*Third resolution*

The Meeting further resolves that the shares may be issued in either bearer or registered form, at the election of the shareholder.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of three euro and ten cents (EUR 3.10) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the option of the relevant shareholder.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.»

There being no further business, the Meeting is closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société SVG HOLDINGS S.A. (la Société), une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.754, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1019 du 16 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1258 du 29 août 2002.

L'Assemblée est présidée par Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée de banque, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Di Benedetto, employé de banque, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau formé, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 31 (trente et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du nombre d'actions représentant le capital social de trente et une (31) actions sans valeur nominale à dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune, sans aucune modification du montant du capital social de la Société.

2. Redistribution des actions entre les actionnaires actuels afin de refléter le nombre d'actions représentant le capital social tel qu'indiqué ci-dessus.

3. Décision de permettre l'émission des actions de la Société sous forme nominale ou au porteur, suivant le choix de l'actionnaire en question.

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la modification telle que ci-dessus, relative à la ventilation du capital social ainsi qu'à la valeur nominale et la forme des actions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires dûment représentés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'actions représentant l'intégralité du capital social de trente et une (31) actions sans valeur nominale à dix mille (10.000) actions et de leur attribuer une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide de répartir les actions de la Société comme suit:

- GP SHIPPING INVESTMENT COMPANY LTD. recevra et détiendra neuf mille sept cents (9.700) actions, représentant 97% du capital social de la Société;
- SVG INVESTMENTS CORP. recevra et détiendra trois cents (300) actions, représentant 3% du capital social de la Société.

L'assemblée confère tous pouvoirs aux administrateurs pour procéder à la modification du registre des actionnaires.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide par ailleurs que les actions peuvent être émises soit sous forme nominative soit sous forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

*Quatrième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, de sorte qu'il prendra désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire en question.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, C. Faber, M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 2004, vol. 428, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le dix-neuf juillet de l'an deux mille quatre.

H. Hellinckx.

(060590.2/242/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**SVG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060591.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**G.M.B. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 61.146.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

(059765.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**DATA & HANDLING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 97.458.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société DATA & HANDLING SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (la «Société»), tenue au siège social de la Société le 14 juillet à 11.00 heures

*Liste de présence*

Actionnaire	Signature	Nombre d'actions	Votes
M. Jean-Claude Bercaire	Signature	99	99
VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.	Signatures	1	1
		100	100

L'Assemblée nomme Audrey Dumont en tant que Président.

Le Président demande à Frédérique Duculot de prendre note de l'Assemblée et à Déborah Buffone d'être scrutateur.

Le Président ouvre la réunion et déclare que l'intégralité du capital social de la Société est représenté. En conséquence, l'Assemblée peut valablement et unanimement prendre des résolutions.

Le Président mentionne que, selon le registre des actionnaires de la Société, aucun usufruit ni aucune garantie n'a été créé sur les actions.

Le Président procède ensuite à l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Claude Bercaire en tant qu'Administrateur-Délégué de la société, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la nomination de M. Antoine Ramière, domicilié 20, avenue des Droits de l'Homme, 34000 Montpellier, France, en tant que nouvel Administrateur-Délégué de la société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bercaire.

3. Divers.

L'ordre du jour est soumis au vote et à l'approbation de l'Assemblée.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Bercaire en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement d'accepter la nomination de Monsieur Antoine Ramière, domicilié 20, avenue des Droits de l'Homme, 34000 Montpellier, France, en tant que nouvel Administrateur-Délégué de la Société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bercaire.

Aucun sujet ne venant s'ajouter à l'ordre du jour, l'Assemblée s'achève à 11.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Dumont / D. Buffone / F. Duculot

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04496. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059616.3/850/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**INGERSOLL-RAND LUX ROZA, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,-**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.054.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire\* des Actionnaires en date du 22 janvier 2004*

Les associés ont décidé à l'unanimité:

1) d'accepter la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003;

2) de nommer Monsieur Aidan Foley, avec adresse professionnelle au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003.

3) de changer la localisation du siège social pour en fixer l'adresse au 69A, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

\* suivant procès-verbal sous seing privé enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ/06086.- Reçu 12 euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

(060098.3/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**EGLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3543 Dudelange, 120, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 95.375.

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Romain Sand, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 1963, et son épouse,

Madame Pascale Cestar, gérante de société, née à Dudelange, le 11 mai 1963, les deux demeurant à L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter,

agissant en leur qualités d'unique associés de la société à responsabilité limitée EGLI, S.à r.l., avec siège à Esch-sur-Alzette, (R. C. N° B 95.376), constituée suivant acte notarié du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C page 47098/2003.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire d'acter le transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-3543 Dudelange, 120, rue Pasteur, ainsi que la création de succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Suite à ce changement l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

La société peut également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Sand, P. Cestar, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004, vol. 898, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 20 juillet 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(059925.3/207/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**ALCOA CanLux FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 125,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 101.903.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ALCOA CANADA-FOREIGN INVESTMENT COMPANY, a company organised under the laws of Canada with registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, B3J 2X2, Nova Scotia, Canada.

hereby represented by Mrs Nina Togouna, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Burlington, Vermont, on May 19, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated.

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office****Art. 1. Name and Duration**

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of ALCOA CanLux FINANCE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by these Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to

participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form including bonds, notes, debentures and certificates and proceed to the private issue of securities and Convertible Preferred Equity Certificates, provided that they are all not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

### **Art. 3. Registered office**

The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## **Chapter II.- Corporate capital**

### **Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is set at one hundred and twenty-five thousand US Dollars (USD 125,000), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles.

### **Art. 5. Profit sharing**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### **Art. 6. Transfer of shares**

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

### **Art. 7. Redemption of shares**

The Company shall have the power, subject to compliance with applicable law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

## **Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories**

### **Art. 8. Management**

The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the managers.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

### **Art. 9. Meeting of the board of managers**

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 10. Representation - Authorized signatories**

In dealing with third parties, the manager(s) shall have, acting individually, the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10. shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may give banking powers to one or several ad hoc agents and/or delegate the performance of specific day-to-day management powers to one or several ad hoc agents pertaining to transactions effectuated in the normal course of business.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11. Liability of managers**

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Chapter IV.- Secretary**

**Art. 12. Appointment of a secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

**Chapter V.- General Meetings of Shareholders**

**Art. 13. Annual general meeting**

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

**Art. 14. Shareholders' voting rights**

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 15. Quorum - Majority**

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

**Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 16. Financial year**

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 17. Financial statements**

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 18. Inspection of documents**

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits - Reserves**

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, on the basis of interim accounts, have the power to make payable one or more interim dividends in any given year.

**Chapter VII.- Dissolution - Liquidation****Art. 20. Dissolution**

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15. of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 21. Liquidation**

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

**Chapter VIII.- Audit****Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

**Chapter IX.- Governing law****Art. 23. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription and Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of one hundred and twenty-five thousand US Dollars (USD 125,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

By way of derogation to Article 16. of these Articles, the Company's current accounting year is to run from the date hereof to December 31, 2004.

*Estimate of Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at one hundred and one thousand six hundred and fifty-nine euro eight cent (101,659.08 EUR).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand four hundred Euro (2,400.- EUR).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) Mr Lluís Maria Fargas Mas, European Tax Director, with business address at Avenue Guisepppe Motta 31-33, 1202 Geneva, Switzerland and Mr Jose Ramon Camino de Miguel, attorney-at-law, with business address at Avenue Guisepppe Motta 31-33, 1202 Geneva, Switzerland, are appointed as managers of the Company for a term which will expire at the annual general meeting to be held in 2005.

2) The registered office is established at 21-25, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ALCOA CANADA-FOREIGN INVESTMENT COMPANY, une société organisée selon les lois du Canada avec siège social au Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, B3J 2X2, Nova Scotia, Canada, ici représentée par Madame Nina Togouna, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Burlington, Vermont, le 19 mai 2004.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée constituée par le présent acte.

### **Titre I<sup>er</sup>.- Nom - Durée - Objet - Siège**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination ALCOA CanLux FINANCE, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 2. Objet**

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, pour créer, gérer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment sans limitation son portefeuille se composant de titres de toute origine, pour constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, pour acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris une assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toute activité industrielle ou commerciale favorisant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toute forme y compris des obligations, effets de commerce et certificats et peut procéder à l'émission privée de titres et de Convertible Preferred Equity Certificates, à condition que tous ces instruments ne soient pas librement négociables et soient émis sous forme nominative uniquement.

#### **Art. 3. Siège Social**

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

### **Titre II.- Capital social**

#### **Art. 4. Capital**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille dollars américains (125.000 USD) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars américains (100 USD) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 5. Partage des bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

#### **Art. 6. Cession des parts sociales**

En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des tiers qu'avec l'agrément des associés de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales**

La Société pourra, sous réserve d'être en accord avec la loi applicable, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

### **Titre III.- Gérance - Décisions du Conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées**

#### **Art. 8. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des termes et conditions de nomination de chaque gérant.

**Art. 9. Décisions du Conseil de Gérance**

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées**

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, individuellement, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra accorder des pouvoirs bancaires à un ou plusieurs agents ad hoc et déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques de gestion journalière à un ou plusieurs mandataires ad hoc concernant des transactions effectuées dans le cadre normal des affaires.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

**Chapitre IV.- Secrétaire****Art. 12. Nomination d'un secrétaire**

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

**Chapitre V.- Assemblées Générales des Associés****Art. 13. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés**

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation, endéans les six mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

**Art. 14. Droit de vote des associés**

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 15. Quorum - Majorité**

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts ainsi que celles pour dissoudre et liquider la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera les résolutions; la prise de résolution(s) par écrit en un ou plusieurs exemplaires aura la même force qu'une résolution prise lors d'une assemblée générale des associés.

**Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 16. Année sociale**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Comptes sociaux**

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 18. Inspection des documents**

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves**

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) proportionnellement au nombre de parts qu'il(s) détiennent(en)t dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sur base de comptes intermédiaires, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intermédiaires dans une année donnée.

**Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 21. Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Chapitre VIII.- Vérification des comptes**

**Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

**Chapitre IX.- Loi applicable**

**Art. 23. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

*Souscription et libération*

La partie comparante déclare souscrire aux mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de cent vingt cinq mille dollars américains (125.000 USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'Article 16. des présents Statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2004.

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cent un mille six cent cinquante-neuf euros huit cents (101.659,08 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Lluís Maria Fargas Mas, European Tax Director, avec adresse professionnelle au 31-33 Avenue Guiseppa Motta, 1202 Genève, Suisse et Monsieur Jose Ramon Camino de Miguel, avocat, avec adresse professionnelle au 31-33 Avenue Guiseppa Motta, 1202 Genève, Suisse, sont nommés gérants de la Société pour un terme qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2005.

2. Le siège social de la Société est établi au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Togouna, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2004, vol. 428, fol. 16, case 11. – Reçu 1.016,59 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060962.3/242/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**CEDOBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.901.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by here represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr José Correia, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CEDOBAR, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur José Correia, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CEDOBAR, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 2004, vol. 428, fol. 22, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060968.3/242/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

**INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.053.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire\* des Actionnaires en date du 22 janvier 2004*

Les associés ont décidé à l'unanimité:

1) d'accepter la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003;

2) de nommer Monsieur Aidan Foley, avec adresse professionnelle au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003.

3) de changer la localisation du siège social pour en fixer l'adresse au 69A, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

\* suivant procès-verbal sous seing privé enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ/06073.- Reçu 12 euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Signature.

(060103.3/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 70.472.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance en date du 11 mai 2004, que le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004 du 19, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, P.O. Box 756 à L-2017 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

*Pour GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG II S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00953. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059796.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**HUDSON TRUST S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 31.862.

In the year two thousand four, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme holding HUDSON TRUST S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg number B 31.862,

incorporated in Luxembourg by a deed of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, on October 18, 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 83 of March 16, 1990.

The Articles have been amended by a deed under private seal on December 22, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 764 on September 15, 2001.

The extraordinary general meeting is opened at 9.20 a.m. by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the corporate capital by an amount of EUR 1,024,000.- so as to reduce it from its present amount of EUR 1,534,000.- to EUR 510,000.- by reimbursement in cash of the amount of EUR 1,024,000.- to the shareholders.

2. Splitting of the shares so as to fix 10 new shares for one old share.

3. Amendment of article five, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 510,000.- (five hundred ten thousand euros) divided into 30,000 (thirty thousand) shares with no par value, each share carrying one voting right in the general assembly.

4. Powers to the Board of Directors to implement the proposed above-mentioned resolutions.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to reduce the corporate capital by an amount of EUR 1,024,000.- (one million twenty-four thousand Euros) so as to reduce it from its present amount of EUR 1,534,000.- (one million five hundred thirty-four thousand Euros) to EUR 510,000.- (five hundred ten thousand Euros) by reimbursement in cash of the amount of EUR 1,024,000.- (one million twenty-four thousand Euros) to the shareholders.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to split the shares so as to fix ten new shares for one old share.

*Third resolution*

As a result of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend article five, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 510,000.- (five hundred ten thousand euros) divided into 30,000 (thirty thousand) shares with no par value, each share carrying one voting right in the general assembly.»

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to confer powers to the Board of Directors to implement the above-mentioned resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately two thousand seven hundred and fifty euros (2,750.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.35 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HUDSON TRUST S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg numéro B 31.862, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C numéro 83 du 16 mars 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu sous seing privé en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 764 du 15 septembre 2001.

La séance est ouverte à neuf heures vingt (9.20) sous la présidence de Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 1.024.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 1.534.000,- à EUR 510.000,- par remboursement aux actionnaires d'une somme en espèces de EUR 1.024.000,-.
2. Scission des actions pour donner 10 actions nouvelles pour une ancienne action.
3. Modification de l'article cinq, premier paragraphe, des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 510.000,- (cinq cent dix mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale, chaque action disposant d'une voix aux assemblées générales.

4. Pouvoir au Conseil d'Administration pour exécuter les résolutions ci-avant proposées.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un million vingt-quatre mille euros (EUR 1.024.000,-) pour le réduire de son montant actuel d'un million cinq cent trente-quatre mille euros (EUR 1.534.000,-) à cinq cent dix mille euros (EUR 510.000,-) par remboursement aux actionnaires d'une somme en espèces d'un million vingt-quatre mille euros (EUR 1.024.000,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de scinder les actions pour donner 10 actions nouvelles pour une ancienne action.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions ci-avant prises, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 510.000,- (cinq cent dix mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale, chaque action disposant d'une voix aux assemblées générales.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante Euros (2.750,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente-cinq (9.35).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, M. Kapp, E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2004, vol. 528, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 juillet 2004.

J. Gloden.

(060613.3/213/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**HUDSON TRUST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 31.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(060616.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**SBM, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 92.193.

Im Jahre zweitausendvier den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Klaus Uwe Schiemann, Maurer und Betonbauer, wohnhaft in D-40764 Langenfeld, Hans-Böcklerstrasse 13.

Alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SBM, GmbH, mit Sitz in L-1858 Luxembourg, 209, rue de Kirchberg,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.193,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit dem Amtssitze in Remich, am 3. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 375 vom 7. April 2003.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Klaus Uwe Schiemann, vorgenannt, übernommen wurden.

Herr Klaus Uwe Schiemann, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar er- sucht nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Wasserbillig zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

*Zweiter Beschluss*

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 4 der Statuten wie folgt abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst Artikel 11 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Klaus Uwe Schiemann, Maurer und Betonbauer, wohnhaft in D-40764 Langenfeld, Hans-Böcklerstrasse 13, übernommen wurden.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr fünfhundertfünfzig Euro (EUR 550,-).

Worüber Urkunde aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparanten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Schiemann, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 juillet 2004, vol. 356, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 22. Juli 2004.

H. Beck.

(060137.3/201/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**SBM, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2004.

H. Beck

Notaire

(060140.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**LUXIGEC, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 36.246.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXIGEC, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 février 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 302 du 5 août 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 287 du 20 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marinette Bacaille, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Barzin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 Durée des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée»

2) Modification de l'article 5 Objet social des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet de réaliser pour son compte ou pour le compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la domiciliation de sociétés, OPC, groupements, associations et autres entreprises ou organismes, ainsi que la prestation de services, notamment l'étude et la réalisation de toutes prestations en relation avec la constitution, la gestion, l'administration et la comptabilisation de sociétés, conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée

- la prestation de services d'administration et notamment de comptabilité, nécessaires à l'activité professionnelle d'établissement de crédit, de PSF, d'OPC ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, conformément aux dispositions de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée,

et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, à l'objet ci-dessus et pouvant être utiles à sa réalisation.»

3) Décision d'augmenter le capital de la société à raison de 1.125.000,- EUR (un million cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de 375.000,- EUR (trois cent soixante-quinze mille euros) à 1.500.000,- EUR (un million cinq cent mille euros) par création de 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de 375,- EUR (trois cent soixante-quinze euros) chacune.

4) Modifications afférentes de l'article 6 des statuts.

5) Modification de l'article 28 Désignation, remplacement et durée du mandat des commissaires et des réviseurs d'entreprises des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La surveillance de la société est exercée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le conseil d'administration. Celui-ci fixe la durée de leur mandat qui pourra être indéterminée. Les réviseurs d'entreprises remettent leur rapport au conseil d'administration.»

6) Modification de l'article 29 Mission des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il leur est remis chaque année par l'administration un état résumant la situation active et passive. Les réviseurs d'entreprises doivent soumettre au conseil d'administration le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables.»

7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Objet social.** La société a pour objet de réaliser pour son compte ou pour le compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la domiciliation de sociétés, OPC, groupements, associations et autres entreprises ou organismes, ainsi que la prestation de services, notamment l'étude et la réalisation de toutes prestations en relation avec la constitution, la gestion, l'administration et la comptabilisation de sociétés, conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée

- la prestation de services d'administration et notamment de comptabilité, nécessaires à l'activité professionnelle d'établissement de crédit, de PSF, d'OPC ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, conformément aux dispositions de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée,

et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, à l'objet ci-dessus et pouvant être utiles à sa réalisation.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) par émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent soixante-quinze euros (375,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, toutes souscrites par NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A., et toutes libérées par apport en espèces.

*Intervention - Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire déclarant renoncer à son droit de souscription préférentiel, intervient aux présentes NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par Monsieur Frédéric Barzin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2004, procuration qui restera annexée aux présentes, laquelle intervenante déclare souscrire aux trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer par versement en espèces d'un montant total de un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000,- EUR).

La somme de un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000,- EUR) se trouve dès-lors à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trois cent soixante-quinze euros (375,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 28. Désignation, remplacement et durée du mandat des commissaires et des réviseurs d'entreprises.** La surveillance de la société est exercée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le conseil d'administration. Celui-ci fixe la durée de leur mandat qui pourra être indéterminée. Les réviseurs d'entreprises remettent leur rapport au conseil d'administration.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 29 des statuts comme suit:

«**Art. 29. Mission des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises. Deuxième alinéa.** Il leur est remis chaque année par l'administration un état résumant la situation active et passive. Les réviseurs d'entreprises doivent soumettre au conseil d'administration le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ douze mille trois cents euros (12.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bacaille, R. Garbin, F. Barzin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 17, case 2. – Reçu 11.250 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060552.3/220/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**LUXIGEC, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 36.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060557.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**CENTRAL INVESTMENTS DBI, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.386.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

CENTRAL INVESTMENTS DBI

Signature

(059774.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**ANKASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.055,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.895.

Suite à la décision prise par l'Associé unique en date du 17 octobre 2002, Monsieur Colm Smith, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Klaus Krumnau, gérant démissionnaire.

Suite à ce changement, Monsieur Colm Smith est désormais le gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

*Pour ANKASA, S.à r.l.*

C. Smith

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06298. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060335.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**QUARK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.309.

En date du 8 juin 2004, l'Associé unique de la société a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant A avec effet au 25 mai 2004 de Monsieur Fred Ebrahimi et n'a pas procédé à son remplacement.

Suite à une modification, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Madame Susan Friedman, Gérant A, Denver, Colorado, USA;

Monsieur Tim Lenneman, Gérant A, Denver, Colorado, USA;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant B, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Monsieur Carl Speecke, Gérant B, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Tous ces gérants ont été nommés pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

*Pour QUARK LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060332.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**EDM FUND MANAGEMENT, Société Anonyme.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.914.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 22 mars 2004 a renouvelé le mandat de:

- Madame Anja Grenner,

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
et de Messieurs

- Eusebio Diaz Morera,

EDM HOLDING S.A., avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

- Juan Diaz Morera,

LAW PRACTICE DIAZ-MORERA, Travessera de Gracia, 29, 4, 1 -SP 08021 Barcelona

- Juan Grau Roig,

EDM GESTION, SGIIC, avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

- Antoni Estabanell Buxo,

EDM SERVICIOS FINANCIEROS S.A., avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

- Juan Soler Gual,

EDM SERVICIOS FINANCIEROS S.A., avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

à la fonction d'administrateur de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2005.

L'assemblée générale ordinaire a également nommé à la fonction de Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A., LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EDM FUND MANAGEMENT S.A.*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060455.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**A PETZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: Uebersyren.  
R. C. Luxembourg B 39.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059800.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,-.**Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 89.900.

Le 22 janvier 2004,

1) INGERSOLL RAND GLOBAL HOLDINGS LTD., une société ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, propriétaire de 999 parts sociales émises par INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1821 du 30 décembre 2002, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B n° 89900, et

2) IR TECHNO HOLDING COMPANY LTD., une société ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, propriétaire de 1 part sociale émise par INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL prédésignée;

représentant donc à eux deux l'intégralité (100 %) du capital de cette dernière  
ont pris les résolutions suivantes:

1) d'accepter la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003;

2) de nommer Monsieur Aidan Foley, avec adresse professionnelle au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003.

3) de changer la localisation du siège social pour en fixer l'adresse au 69A, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

*Pour les associés*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06070. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060106.3/211/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**GAZPROM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.526.

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Martine Decker, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of GAZPROM INTERNATIONAL S.A., société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, («The Company»),

incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on June 28, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered in the register of commerce and companies at Luxembourg RCS under number B 101.526.

The meeting is opened at 10.00 a.m. and is presided by Mr Patrick Geortay, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Stéphane Braun, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Amendment of Article 15 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company to change the date on which the annual general meeting of the Company shall be held from «31 of July of each year» to «15 of July of each year».

II) The shareholders present, the proxies of the shareholders represented, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed *ne varietur* by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation the meeting adopts by unanimous vote the following resolution:

*Resolution*

The general meeting resolves to change the date on which the annual general meeting of the Company shall be held from «31 of July of each year» to «15 of July of each year» and to amend Article 15 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 15. paragraph 1.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 of July of each year, at 3 pm».

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at...

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,100.-EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAZPROM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, non encore publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.526.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Stéphane Braun, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Société du «31 du mois de juillet de chaque année» au «15 du mois de juillet de chaque année» et modification subséquente de l'article 15 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

II) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour, duquel les actionnaires ont été dûment informés avant la présente assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Société du «31 du mois de juillet de chaque année» au «15 du mois de juillet de chaque année» et de modifier le libellé actuel de l'article 15 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 du mois de juillet de chaque année à 15.00 heures».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit seront supportés par la Société comme conséquence de cet acte sont estimés à 1.100.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Geortay, N. Kayser, S. Braun, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 144S, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 juillet 2004.

M. Decker.

(060053.3/241/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

46501

**GAZPROM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juillet 2004.

*Pour la Société*

Me M. Decker

*Notaire*

(060057.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 70.471.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance en date du 11 mai 2004, que le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004 du 19, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, P.O. Box 756 à L-2017 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

*Pour GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG I S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00950. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059802.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**AVALANCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

*Signature.*

(059803.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**AGF WORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.356.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004*

En date du 19 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003;
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur de la SICAV;
- de renouveler les mandats de Messieurs Franck Becker, Eric Machenaud, Géraud Brac de la Perrière et Jean-Paul Duhamel en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;
- de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Le Conseil d'Administration*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00557. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060200.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**GRANDROS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.321.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 juillet 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Suite à ce changement, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, Administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Robert Hovenier, Administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Madame Marie-José Reyter, Administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Le Commissaire aux Comptes est le suivant:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

*Pour GRANDROS S.A.*

M.-J. Reyter

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06343. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060366.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.968.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juillet 2004, le mandat des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

*Pour KIWINTER S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06323. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060358.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**DIAMANTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.038.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2004*

Démission de Monsieur Jean Bintner. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de Rachel Backes comme Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

*Pour la société DIAMANTIN HOLDING S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02105. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060196.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.009.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs  
Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes  
COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

*Pour INTERCITY DEVELOPMENT S.A.*

M. Juncker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06299. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060338.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**ROSE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.226.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg en remplacement de Madame Elisa Amedeo. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en remplacement qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

*Pour ROSE CAPITAL S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06305. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060344.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**VG ADVISORS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 85.530.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004*

En date du 14 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Raffaele Volonte en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00558. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060202.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**ARMEOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.426.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
Madame Nathalie Kouyoumdjisky, 2, rue du Pont Neuf, B-1000 Bruxelles,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

*Pour ARMEOS S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06319. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060355.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juillet 2004, le mandat des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Jacques Claeyss, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

*Pour POLOWANIE S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06327. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060361.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 85.531.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004*

En date du 14 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Raffaele Volonte en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Le Conseil d'Administration*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00566. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060203.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

H. R. Luxemburg B 48.081.

**AUSZUG**

Der Verwaltungsrat der THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (die «Gesellschaft») hat am 29. Juni 2004 beschlossen, Herrn Ramon Turra, wohnhaft in L-3573 Dudelange, zum Prokuristen der Gesellschaft zu ernennen.

Dementsprechend wird die Gesellschaft durch die Unterschriften des Prokuristen zusammen mit einer Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds rechtsgültig verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 29. Juni 2004.

*Für THE SWATCH GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.*

T. Dürr / P. Reuter

*Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07102. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060712.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**IKADO A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.773.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 juillet 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

*Pour IKADO S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06349. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060369.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.779.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Frank Alexander De Boer, General Manager Deutschland ROBECO, ROBECO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND), 18, Grüneburgweg, D-60 322 Frankfurt am Main

- Monsieur Stéfan F.A. Richter, General Manager, ROBECO BANK BELGIUM, 81 bus 6, Louisalaan, B-1050 Bruxelles

- Madame Edith J. Siermann, Executive Vice President of fixed-income Investments, ROBECO GROEP N.V., 120, Co-olsingel, NL-3011 AG Rotterdam

*Pour ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05704. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060452.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

---

**BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3642 Kayl, 10, rue Biermercht.  
R. C. Luxembourg B 96.301.

*Cession de parts sociales*

Entre: Mme Da Silva Oliveira Rute  
130, rue de Luxembourg  
L-4221 Esch-sur-Alzette

et Mme Ribeiro Ruth Graca Leite  
10, rue Biermercht  
L-3642 Kayl.

Mme Ribeiro Ruth Graca Leite décide de vendre 50 parts sociales au prix de 124,- euros la part de la société BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., demeurant au 10, rue Biermercht, L-3642 Kayl, à Mme Da Silva Oliveira Rute.

Fait le 30 septembre 2003.

Bon pour accord / Bon pour accord  
R. Da Silva Oliveira / BEAUTY CENTER R.K.L.  
- / R. Ribeiro

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056370.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3642 Kayl, 10, rue Biermercht.  
R. C. Luxembourg B 96.301.

*Cession de parts sociales*

Entre: Mme Grosse Virginie  
185, rue de Marly  
F-57950 Montigny-lès-Metz

et Mme Ribeiro Ruth Graca Leite  
10, rue Biermercht  
L-3642 Kayl.

Mme Grosse décide de vendre 50 parts sociales au prix de 124,- euros la part de la société BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., demeurant au 10, rue Biermercht, L-3642 Kayl, à Mme Ribeiro.

Fait le 30 septembre 2003.

- / Bon pour accord  
V. Grosse / R. Ribeiro

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056371.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 96.301.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire  
le 5 février 2004 à 16.00 heures à Kayl*

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Mme Ruth Graca Leite Ribeiro.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ruben Vitor Leite Ribeiro Ribas, demeurant au 23, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel, et l'assemblée choisit comme scrutateur Sonia Carvalho Teixeira, demeurant au 23, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel, tous ici présents et acceptant.

Mme la présidente expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée;
- que dès lors, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Mme la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Démission d'une gérante;
2. Divers.

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Mme Virginie Grosse. Elle lui accorde un quitus vis-à-vis de la gestion effectuée. Elle nomme comme mandataire unique de la société Mme Ruth Graca Leite Ribeiro.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature /

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03484. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056373.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IVOIRE TELECOM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 61.651.

—  
EXTRAIT

La Société FIRST TRUST S.A., ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société IVOIRE TELECOM S.A. avec effet immédiat.

Ladite société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02820. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée: IVOIRE TELECOM S.A., Société Anonyme  
73, côte d'Eich  
L-1450 Luxembourg  
R. C. Luxembourg B 61.651

et

Domiciliataire: FIRST TRUST  
73, côte d'Eich  
L-1450 Luxembourg  
R. C. Luxembourg B 80.068

a pris fin avec effet au 8 juillet 2004.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FIRST TRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02821. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056362.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**BMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue Mühlenbach.

R. C. Luxembourg B 83.131.

—  
Les actionnaires réunis en Assemblée Générale ont pris la décision suivante:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 19 rue Mühlenbach L-2168 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04903. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059843.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue Mühlenbach.  
R. C. Luxembourg B 20.327.

Les associés ont pris la résolution suivante le 1<sup>er</sup> juin 2004:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 19 rue Mühlenbach L-2168 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059844.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**E.G. COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue Mühlenbach.  
R. C. Luxembourg B 52.298.

Les associés ont pris la résolution suivante le 1<sup>er</sup> juin 2004:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 19 rue Mühlenbach L-2168 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059848.3/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**SINIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue Mühlenbach.  
R. C. Luxembourg B 94.483.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale ont pris la décision suivante:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 19 rue Mühlenbach L-2168 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059855.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**TWM, TRANS WORLD MARKET, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 27.893.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(059943.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**IDEOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 78.336.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(060171.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**SORMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signatures.

(060257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**SORMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.965.

EXTRAIT

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 9 juin 2004*

L'assemblée générale de la société a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06289. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060267.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.883.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AS07876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

G. Lecuit

*Notaire*

(060026.3/220/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**ASMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 52.685.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signatures.

(060254.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**ASMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 52.685.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 22 juin 2004, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06288. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060269.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

---

**FONDATION PRO FAMILIA, Etablissement reconnu d'utilité publique.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 5, route de Zoufftgen.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003 APPROUVE PAR L'A.G.O. DU 28 JUIN 2004

<i>Actif</i>	<i>EUR</i>	<i>Passif</i>	<i>EUR</i>
<i>Immobilisations</i> .....	24.343,66	<i>Capitaux propres</i> .....	247.329,85
Logiciels informatiques .....	4.048,10	Patrimoine .....	212.234,77
Amortissements .....	- 4.048,04	Fonds de réserve .....	9.571,04
Autres installations .....	49.904,50	Subvent. d'investissements .....	25.524,04
Amortissements .....	- 35.615,56	Prov. pour risques et charges .....	1.718,42
Mobilier .....	5.460,28	Provisions salaires et charges div. ....	1.718,42
Amortissements .....	- 3.865,70		
Matériel informatique .....	18.114,00		
Amortissements .....	- 10.546,64		
Mat. et Machines de bureau .....	31.957,44		
Amortissements .....	- 31.887,35		
Mobilier de bureau .....	4.704,77		
Amortissements .....	- 3.882,14		
<i>Valeurs réalisables</i> .....	38.316,84	<i>Dettes &lt; 1 an</i> .....	63.783,88
Créances diverses .....	4.134,50	Rémunérations dues .....	8.484,48
Etat .....	34.182,34	Dettes envers CCSS .....	44.920,69
<i>Valeurs disponibles</i> .....	261.594,88	Dettes diverses .....	10.378,71
Caisses .....	1.379,75	Comptes de régularisation .....	0,00
Comptes courants .....	49.613,93	Comptes d'attente .....	0,00
Banque à terme/livret .....	210.601,20	<i>Résultat</i> .....	11.423,23
Trf de fonds .....	0,00		
<b>Total:</b> .....	<b>324.255,38</b>	<b>Total:</b> .....	<b>324.255,38</b>

## PROFITS ET PERTES

<i>Charges</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
1. Charges externes en relation avec l'investissement .....	14.961,04	14.816,47
2. Charges en relation avec l'activité .....	56.905,29	62.858,36
3. Impôts et taxes .....	0,00	0,00
4. Charges de personnel .....	782.013,50	819.269,74
5. Autres charges de gestion courante .....	50.562,62	53.119,74
6. Charges financières .....	27,64	9,70
7. Charges exceptionnelles .....	0,00	0,00
8. Amortissements/Provisions .....	36.173,60	14.158,81
Résultat de l'exercice .....	12.672,41	11.423,23
Débit: .....	953.316,10	975.656,05
<i>Produits</i>		
1. Ventes et prestations de services de la société .....	81.632,89	102.325,80
2. Autres produits d'exploitation .....	839.645,21	835.742,59
2.01 Subventions de l'Etat .....	819.996,35	818.531,04
2.02 Produits d'expl. Divers .....	19.648,86	17.211,55
3. Produits financiers .....	7.583,92	5.397,25
4. Produits exceptionnels .....	16.792,68	12.570,39
5. Reprise s/amortissements et provisions .....	7.661,40	19.620,02
Crédit: .....	945.654,70	975.656,05

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT 2003

<i>Désignation du bien</i>	<i>date</i>	<i>valeur à</i>	<i>taux</i>
	<i>d'acquisition</i>	<i>amortir</i>	<i>d'amor.</i>
	2	3	4
1			
1a Logiciel de Salaires «APSA» .....	21/06/93	2.280,62	33,33
1b Upgrade logiciel comptabilité GESALL .....	31/12/99	1.767,48	33,33
1 <i>Logiciels informatiques</i>			
2a Installation «aire de jeu» (bateau, village, bancs) .....	03/02/93	9.821,07	20,00
2b Portatone .....	14/04/95	981,66	25,00

2c	Château gonflable . . . . .	01/06/95	5.929,61	20,00
2d	Frigo monobloc. . . . .	28/03/00	2.043,19	25,00
2e	Tondeuse à gazon . . . . .	17/05/00	1.090,73	25,00
2f	Balayeuse. . . . .	17/05/00	2.993,31	25,00
2g	Fourneau compact . . . . .	17/11/00	6.662,34	25,00
2h	Armoire de sécurité . . . . .	16/08/02	2.589,57	25,00
2i	Lave-vaisselle Miele G698SCPLUS. . . . .	12/04/02	1.269,00	25,00
2j	Video-surveillance . . . . .	21/06/02	15.241,17	25,00
2k	Téléphone avec monnayeur . . . . .	05/01/02	1.282,85	25,00
<b>2 Autres installations</b>				
3a	Lits d'enfants . . . . .	25/01/96	2.821,03	25,00
3b	Salon SMART . . . . .	03/12/02	1.219,00	25,00
3c	Lit avec armoire intégrée . . . . .	14/10/02	1.420,25	25,00
<b>3 Mobilier</b>				
4a	Minibus . . . . .	09/11/98	18.834,95	25,00
4b	Copieur . . . . .	25/11/98	6.399,99	25,00
4c	Citroën Saxo . . . . .	18/01/00	6.722,50	25,00
<b>4 Matériel et machines de bureau</b>				
5a	PC Tellix Pentium 166 PCI TLX-T2P166-0 . . . . .	30/05/97	2.480,47	25,00
5b	PC Su Pressario 4760 BE 166 24/2. . . . .	06/05/97	2.146,64	25,00
5c	PC Compaq Despro EP 6350X . . . . .	26/05/99	2.615,87	25,00
5d	PC Compaq Despro EP 6350X . . . . .	26/05/99	2.615,87	25,00
5e	PC P4 Fujitsu Siemens . . . . .	24/09/03	1.503,05	25,00
5f	PC P4 Fujitsu Siemens . . . . .	24/09/03	1.503,05	25,00
5g	PC P4 Fujitsu Siemens . . . . .	24/09/03	1.503,05	25,00
5h	PC P4 Fujitsu Siemens . . . . .	24/09/03	1.503,05	25,00
5i	PC P4 Fujitsu Siemens . . . . .	24/09/03	1.503,05	25,00
5k	PC P3 Fujitsu Siemens . . . . .	24/09/03	739,90	25,00
<b>5 Matériel informatique</b>				
6a	Armoires bureau FF . . . . .	23/09/99	1.233,42	25,00
6b	Bureau médiation . . . . .	11/05/99	2.574,00	25,00
6c	Armoire pour classement suspendu. . . . .	24/09/03	897,35	25,00
<b>6 Mobilier de bureau</b>				

	valeur comptable début d'exercice	acquisitions de l'exercice	élément vendu en cours d'exercice	amortissement de l'exercice	valeur comptable fin d'exercice
	5	6	7	8	9
	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
	0,06	0,00	0,00	0,00	0,06
	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
	638,48	0,00	0,00	510,80	127,68
	397,67	0,00	0,00	272,68	124,99
	1.091,29	0,00	0,00	748,33	342,96
	3.122,93	0,00	0,00	1.665,59	1.457,34
	2.319,82	0,00	0,00	647,39	1.672,43
	1.031,06	0,00	0,00	317,25	713,81
	13.018,50	0,00	0,00	3.810,29	9.208,21
	962,14	0,00	0,00	320,71	641,43
	22.581,98	0,00	0,00	8.293,04	14.288,94
	0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
	1.041,23	0,00	0,00	304,75	736,48
	1.213,13	0,00	0,00	355,06	858,07
	2.254,39	0,00	0,00	659,81	1.594,58

0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
1.750,66	0,00	0,00	1.680,63	70,03
1.750,72	0,00	0,00	1.680,63	70,09
0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
0,03	0,00	0,00	0,00	0,03
272,48	0,00	0,00	272,45	0,03
272,48	0,00	0,00	272,45	0,03
0,00	1.503,05	0,00	125,25	1.377,80
0,00	1.503,05	0,00	125,25	1.377,80
0,00	1.503,05	0,00	125,25	1.377,80
0,00	1.503,05	0,00	125,25	1.377,80
0,00	1.503,05	0,00	125,25	1.377,80
0,00	739,90	0,00	61,66	678,24
545,02	8.255,15	0,00	1.232,81	7.567,36
231,25	0,00	0,00	231,22	0,03
268,13	0,00	0,00	268,10	0,03
0,00	897,35	0,00	74,78	822,57
499,38	897,35	0,00	574,10	822,63
27.631,55	9.152,50	0,00	12.440,39	24.343,66

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2004

<i>Charges</i>		<i>EUR</i>
1. Charges externes en relation avec l'investissement . . . . .		24.300
2. Charges en relation avec l'activité . . . . .		67.500
3. Impôts et taxes . . . . .		250
4. Charges de personnel . . . . .		864.477
5. Autres charges de gestion courante . . . . .		69.700
8. Amortissements / Provisions . . . . .		18.500
Débit . . . . .		1.044.727
<i>Produits</i>		<i>EUR</i>
1. Ventes et prestations de services . . . . .		79.192
2. Autres produits d'exploitation . . . . .		947.235
2.01 Subventions de l'Etat . . . . .		936.490
2.02 Dons . . . . .		9.500
2.03 Produits d'exploitation divers . . . . .		1.245
3. Produits financiers . . . . .		5.600
4. Produits exceptionnels . . . . .		12.700
Crédit. . . . .		1.044.727

C. Dimmer / J. Fogen

Président / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02403. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060020.3/000/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.